



Merville, le 9 janvier 2026

**Objet : Aide du Conseil Général du NORD
pour l'accès à la demi-pension**

Madame, Monsieur,

Le Département du Nord maintient, pour l'année 2026, l'aide en vue de favoriser l'accès des élèves de collèges **domiciliés dans le département du Nord** à la demi-pension. Cette aide est proposée aux familles qui ont inscrit leurs enfants à la demi-pension. Elle vise aussi **celles qui souhaiteraient le faire**. Le Département du Nord désire ainsi mettre en place une action qui permette à chaque enfant de prendre un repas à midi indispensable pour son travail et son développement.

Le revenu pris en compte est le **revenu fiscal de référence** figurant sur l'**avis d'impôt 2025, sur les revenus de 2024** et le **barème** fixé par le Département du Nord figure ci-dessous. **Ce barème a été revalorisé de 15% au 1er janvier 2026.**

Plusieurs cas possibles pour pouvoir bénéficier de cette aide pour les 2nd et 3^{ème} trimestres :

1/ Votre enfant a bénéficié de l'aide au premier trimestre, vos revenus n'ont pas changé, il mange régulièrement au restaurant scolaire : vous n'avez rien à faire, l'aide est reconduite en respectant le nouveau barème.

2/ Votre enfant a ou n'a pas bénéficié de l'aide au premier trimestre, il mange régulièrement au restaurant scolaire, vos revenus ont baissé de manière significative : vous êtes invités à fournir les justificatifs de vos revenus actuels.

3/ Votre enfant mange actuellement au restaurant scolaire (alors qu'il n'y mangeait pas au premier trimestre) ou vous souhaitez le faire : je vous demande de bien vouloir me fournir, dès que possible, une photocopie de votre avis d'imposition 2025 sur les **revenus de 2024** ou les justificatifs de vos revenus actuels.

Merci de me transmettre tous les éléments au plus tard le **mercredi 21 janvier**, afin que je puisse instruire les dossiers.

A votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier VASSEUR

Directeur

P.S. Pour les élèves externes, l'aide sera créditée sur la carte en fin de trimestre, après calcul des repas effectivement consommés.



*Talon-réponse à remettre au Secrétariat **pour le MERCREDI 21 JANVIER 2026**
(uniquement pour une 1^{ère} demande). Merci.*

Madame – Monsieur _____

Parents de _____ en classe de _____

- sollicitent une aide à la demi-pension

- joignent la **photocopie de leur avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024**
(et s'il y a lieu, celle des justificatifs de leurs revenus actuels).

Le / / 2026
Signature des Parents :

BARÈME AIDE NORD SOLIDAIRE pour la demi-pension

Année civile 2026

Pour savoir de quel niveau d'aide

| Nombre d'enfants à charge | PLAFONDS DE RESSOURCES* POUR UNE AIDE À : | | |
|--------------------------------------|--|----------------|----------------|
| | 2 € | 1,50 € | 1 € |
| 1 | 16 822 € | 20 703 € | 24 586 € |
| 2 | 18 759 € | 23 077 € | 28 211 € |
| 3 | 20 695 € | 25 451 € | 31 835 € |
| 4 | 22 632 € | 27 824 € | 35 460 € |
| 5 | 24 569 € | 30 198 € | 39 085 € |
| 6 | 26 505 € | 32 571 € | 42 710 € |
| 7 | 28 442 € | 34 945 € | 46 335 € |
| 8 | 30 378 € | 37 319 € | 49 959 € |
| 9 | 32 315 € | 39 692 € | 53 584 € |
| 10 | 34 252 € | 42 066 € | 57 209 € |
| Par enfant supplémentaire | 1 937 € | 2 374 € | 3 625 € |

*Revenu fiscal de référence

Le collège se tient à votre disposition pour vous communiquer
les pièces justificatives à joindre.

